

# **Occupation foncière et pratique de l'activité commerciale en milieu urbain : le cas du district d'Abidjan.**

**KOMAN Franck Patrick**

**Membre de PLPR : International Academic Association on Planning, Law, And Property Rights.**

**Membre de RCJF : Réseau des Jeunes Chercheurs du Foncier**

## **Résumé**

Ce présent article explore la relation entre l'occupation foncière et la pratique du commerce dans le cas de l'agglomération abidjanaise. Spécifiquement, il montre comment l'occupation foncière faite par les acteurs commerciaux influence l'urbanisation du district d'Abidjan. L'urbanisation accélérée du district d'Abidjan est un phénomène qui prend de l'ampleur et va se poursuivre sur plusieurs années encore. Avec l'ouverture de l'économie ivoirienne, le district d'Abidjan devient le moteur de la croissance économique et du développement de la Côte d'Ivoire. Mais avec un retard dans l'évolution des infrastructures de service public et la crise d'une planification urbaine, on assiste alors à une occupation illégale et anarchique des espaces publics. Au regard de la forte contrainte foncière qui caractérise le district d'Abidjan, les commerces s'installent partout dans des lieux inappropriés à l'activité commerciale. Le commerce s'accroît en dehors de toute planification du développement urbain. Cependant le problème se pose au niveau de la gestion foncière, de l'aménagement urbain et de la gouvernance urbaine. En conséquence, l'objectif de cet article est de contribuer à une meilleure connaissance des problèmes fonciers induits par la pratique du commerce dans

le district d'Abidjan. Dans cette perspective, la démarche méthodologique adoptée pour mener à bien cette étude s'appuie sur les enquêtes réalisées dans le district d'Abidjan.

Mots clés : foncier, gestion foncière, urbanisation, gestion urbaine, commerce, espace public, voirie, rue, trottoir, ville, Abidjan, Côte d'Ivoire.

### **Abstract**

Title: Land tenure occupation and the practice of trade in urban environment: in the case of the district of Abidjan.

This present article explores the relation between the land tenure occupation and the practice of the abidjanaise conurbation. Specifically, it shows how the land tenure occupation made by the commercial actors influences the urbanization of the district of Abidjan. The accelerated urbanization of the district of Abidjan is a phenomenon which gains in importance and will still continue over several years. With the opening of the economy of the Côte d'Ivoire (Ivory Coast), the district of Abidjan becomes the engine of the economic growth and the development of the Côte d'Ivoire (Ivory Coast). But with a delay in the evolution of the infrastructures of public service and the crisis of a city planning, we witness an illegal and anarchistic occupation of public spaces. With regard to the strong land pressure and constraint which characterizes the district of Abidjan, the trade settle everywhere in inappropriate places with the marketing activity. The trade increases apart from any planning of the urban development. However the problem arises on the level land management, urban development and urban governance. Consequently, the objective of this article is to contribute to a better knowledge of the land tenure problems induced by the practice of the

trade in the district of Abidjan. From this point of view, the methodological approach adopted to conclude this study is based on the surveys conducted in the district of Abidjan.

Keywords: land tenure, land management, urbanization, urban management, trade, public space, roadway, street, pavement, city, Abidjan, Côte d'Ivoire (Ivory Coast).

## I. INTRODUCTION

Après les périodes des indépendances en 1960, l'Afrique tout entière s'est lancée dans une vaste politique de développement. Dans sa politique de développement et face à son essor économique, elle va connaître une crise économique dans les années 1980 (BAMBA Ngaladjo et *al*, 1992). De cette crise, le continent africain fut confronté à une forte paupérisation de sa population qui entraîna une élévation du taux de chômage, l'insuffisance de la production agricole et industrielle et un déficit des ressources économiques. En Afrique subsaharienne particulièrement, ce manque de ressources économiques tant matérielles va inciter les autorités publiques en vue d'une mise en place d'une politique publique afin de réduire les maux causés par cette crise. C'est partant de ceci que les pouvoirs publics africains notamment ceux de la Côte d'Ivoire et les institutions nationales mirent en place une politique pour le développement du secteur informel. Il fallait donc pour les pouvoirs publics développer l'initiative privée et l'esprit d'entrepreneuriat dans le but d'amener la population à se prendre pleinement en charge aux niveaux de l'emploi, des revenus, nutritionnel, sanitaire et éducationnel. A l'exemple du peuple libanais qui a énormément investi en Côte d'Ivoire, il est important et même urgent pour l'Etat d'encourager l'effort personnel à partir de l'initiative privée. En d'autres

termes, les autorités étatiques ont valorisé le secteur informel. Ainsi, à travers cette politique d'incitation à l'activité privée, plusieurs activités humaines souvent informelles et sous métiers se sont développés à savoir le grand commerce et le petit commerce considéré parfois comme le commerce sans organisation ou le commerce informel. Il y a eu de ce fait une croissance proliférante de ce commerce informel et, ces activités commerciales se pratiquèrent sur des espaces dont le statut est problématique.

Dans cet accroissement des petites activités commerciales, tout le district d'Abidjan fut investi par les acteurs sociaux pour la pratique du commerce qualifié d'informel. Cette prolifération de l'activité commerciale entraîna une occupation massive de l'espace public du district d'Abidjan, partant de la voirie, des rues, des trottoirs pour l'activité commerciale. De manière pragmatique, l'espace public se définit comme un espace commun à une pluralité d'acteurs, toutefois un pouvoir qui peut être l'Etat, le Président, les ministres, les mairies, les communautés ethniques, est garant de l'accès évidemment sous des formes différentes (Leimdofer, 1999). La question de l'occupation de l'espace public est opportune dans le district d'Abidjan. Un des milieux les plus urbanisés de la Côte d'Ivoire, l'espace public abidjanais au sens de l'espace urbain sans tenir compte des habitations, des bureaux et des industries, est l'étendue privilégiée pour l'observation des rapports sociaux commerciaux en milieu urbain. Lieux gratifiés de rencontre, d'échange, de rapport et de socialisation (Steiner, 2000), les espaces publics dans le district d'Abidjan perdent de manière continue leurs fonctions et usages premier au profit de multiples activités notamment les activités commerciales.

A cet effet, comment expliquer l'occupation des espaces publics, de la voirie, des rues et trottoirs par les acteurs du commerce ?

La question de l'occupation de l'espace public est une réalité sociale dans presque tous les pays d'Afrique. Ce phénomène prend de plus en plus de

l'ampleur. Ce qui traduit en fait une urbanisation rapide et mal maîtrisée par l'ensemble des acteurs du développement (Le bris, Giannitrapani, 1991).

Partant de l'hypothèse que l'occupation des espaces publics s'explique par un manque de maîtrise de la dynamique urbaine et d'une difficile gestion du domaine urbain. Cette étude vise à analyser l'occupation des espaces publics, de la voirie, des rues et trottoirs par les acteurs sociaux au détriment des marchés et espaces réservés pour l'activité commerciale. Il est important de montrer que le manque de places dans les grands marchés entraîne des rapports commerciaux hors des espaces réservés pour la pratique du commerce. De même, montrer que la situation socio-économique des acteurs les amène à occuper les espaces publics, la voirie, les rues et trottoirs pour la pratique du commerce.

## **II. METHODOLOGIE**

Cette étude est portée sur l'ensemble des commerçants dans le district d'Abidjan occupants les espaces publics à savoir la voirie, les rues, les trottoirs pour des fins commerciales. La question de l'occupation de l'espace public physique à Abidjan pose le problème de son occupation par le commerce informel de manière perceptible, massive et permanente (Leimdorfer, 1999).

Pour mener à bien cette recherche, nous avons utilisé une méthode de travail reposant sur plusieurs techniques de collectes de données afin d'obtenir des informations nécessaires à l'analyse. Nous disposons des techniques de collectes d'information à la fois pour une méthode qualitative et une méthode quantitative. Parmi ces différentes techniques, nous pouvons citer une étude bibliographique pour posséder de nombreux écrits, des données sur la recherche universitaire portant sur l'occupation de l'espace public et des résultats scientifiques approuvés par le grand ensemble des acteurs du développement partant des différents acteurs du foncier et du domaine urbain. En outre, de cette

recherche documentaire, nous avons associé l'observation participante qui s'est déroulée sur le terrain, des enquêtes effectuées à partir de questionnaires élaborés. Il y a surtout eu des entretiens libres menés auprès des différents acteurs commerciaux.

Ces différentes phases de collecte de données se sont déroulées dans le district d'Abidjan dans des lieux judicieusement choisis. Ce sont notamment la commune d'Abobo, la commune d'Adjamé qui est le principal pôle commercial du district d'Abidjan, et la commune de Koumassi. Ces différentes communes d'Abidjan furent choisies pour leur forte attraction de l'activité commerciale. En effet, ces trois communes d'Abidjan sont reconnues en des lieux où se pratique essentiellement le commerce qui une des activités économiques les plus pratiquées en Côte d'Ivoire. Il occupe 35% de la population active ivoirienne tout en rendant positive sa contribution à la croissance du PIB depuis 1994 (Leadafricaines, 2012).

Notre échantillon a porté sur 250 commerçants sans tenir compte des différentes variables et indicateurs. Seulement des acteurs sociaux que nous pensons reconnaître comme des adultes. Ainsi à Abobo, nous avons interrogé 50 commerçants ; à Adjamé qui semble être le véritable terrain d'enquête, nous avons interrogé 150 personnes et à A Koumassi, nous avons questionné 50 personnes. Au total notre échantillon enquêté a concerné 250 unités commerciales pratiquant soit le petit commerce ou le commerce informel. Cependant, il est important de noter que nous avons utilisé une technique d'échantillonnage probabiliste notamment l'échantillon aléatoire simple ; ce qui accorde à chaque individu une chance connue, égale, et non nulle d'être choisi (Gauthier, 2009). De même, en utilisant le choix d'un acteur commercial est indépendant du choix de n'importe quel autre commerçant appartenant à la population. Il faut souligner que le choix d'un échantillon probabiliste est en fait une série de choix successifs d'individus pris dans une population. Ainsi à

chaque questionnaire administré, il s'en est suivi d'un guide d'entretien. Et toutes les informations recueillies portaient sur la préoccupation de l'espace public dans le district d'Abidjan.

### III. RESULTATS ET DISCUSSION

#### 1. Occupation des espaces publics, de la voirie, des rues et trottoirs par les acteurs du commerce

##### 1.1. Facteur de l'occupation des espaces publics

Tableau 1 : motivation de l'occupation de l'espace public

Motifs	Nombres de commerçants	Pourcentage (%)
Manque de places au marché	192	77
Situation socio-économique	45	18
Liberté d'accès	13	5
Total	250	100

Source : les données de l'enquête.

Le tableau 1 montre que plusieurs raisons ont amené les acteurs sociaux à occuper les places publics notamment les rues et les trottoirs en ce qui concerne le district d'Abidjan. Parmi ces motifs, nous pouvons citer le manque de places dans le marché, la situation socio-économique des enquêtés et la liberté d'accès de ceux-ci. En ce qui concerne l'échantillon de notre population cible, 77 % de nos enquêtés ont occupé les espaces publics, les rues et trottoirs pas manque de place dans les marchés en milieu urbain. En revanche 18 % des commerçants occupèrent les zones impropres pour l'activité commerciale pour des raisons

socio-économiques. Et 18 % des enquêtés occupant les lieux publics l'ont fait parce qu'ils avaient cette liberté de s'installer sans déboursier un moindre centime.

Tableau 2 : répartition des taxes selon le type d'occupation

Types d'occupation	Nombres de commerçants	Pourcentage (%)
Mairie	9	4
Occupation spontanée	204	81
Occupation par affinité	37	15
Total	250	100

Source : les données de l'enquête

La lecture du tableau 2 nous indique que certains commerçants ont reçu une autorisation provenant de la mairie de près avant d'occuper l'espace interdit à toute activité économique et même d'autres activités. Seulement l'autorisation reçue de la mairie est pour une période bien indiquée et bien déterminée. Parmi ces petits commerçants qui ont reçu une autorisation de la mairie, nous n'avons compté que 4 % dans notre échantillon. En retour, 81 % de nos enquêtés ont dit qu'ils se sont installés d'une manière spontanée. Et 15 % des commerçants ont signifié qu'ils ont eu l'accord d'une tierce personne, qui est soit un parent ou une personne qu'ils connaissent.

Tableau 3 : répartition des enquêtés selon le type de taxes payées à la mairie

Types de taxes payées	Nombres de commerçants	Pourcentage (%)
Mairie	239	95
Particulier et mairie	4	2
Absence de taxe	7	3
Total	250	100

Source : les données de l'enquête

A travers ce tableau, nous avons constaté que bien que les petits commerçants occupent des espaces non autorisés la grande majorité de ceux-ci payent des taxes à la mairie. En effet 95 % des enquêtés ont reconnu payer des taxes quotidiens à la mairie. En revanche, 2 % de certains commerçants qui louent ou qui occupent des lieux des particuliers versent de l'argent à ces derniers toutes les fins du mois avant de payer les taxes à la mairie. Il y a aussi ceux qui ne paient des taxes qui se chiffrent à 3 %.

Tableau 4 : attente de l'initiative des autorités

Souhaits des commerçants	Nombres de commerçants	Pourcentage (%)
Construire d'autres endroits de vente	137	55
Sensibilisation de la population	43	17
Proposition des autorités	70	28
Total	250	100

Source : les données de l'enquête

Les petits commerçants aspirèrent à une meilleure occupation de l'espace. Pour ce fait, 55 % de nos enquêtés ont demandé que les autorités en place prennent des mesures pour la construction de nouveaux lieux de pratiques de l'activité commerciale. 17 % ont demandé qu'il y ait une sensibilisation de la population sur les risques et méfaits de l'occupation des espaces publics, la voirie, les rues et trottoirs pour une prise de conscience. 9 % des enquêtés préfèrent plutôt se soumettre à la proposition des autorités pour une meilleure condition de la pratique de leur activité économique.

L'occupation des espaces publics à savoir la voirie, les rues, les trottoirs s'explique par un manque de maîtrise de la dynamique urbaine et d'une difficile gestion du domaine urbaine. Avec la pression foncière et l'accroissement rapide de la population au sein du district d'Abidjan. Abidjan connaît une dynamique spatiale accélérée. La croissance de la population urbaine des villes en Afrique au sud du Sahara avoisine les 5 %. Ce pourcentage est nettement supérieur et même deux fois supérieur à celui des pays d'Amérique latine et d'Asie, qui connaissent un fort taux de naissance (Rapport ONU-Habitat, 2008). La Côte d'Ivoire est un des pays d'Afrique qui a un fort taux d'accroissement démographique qui se situait à 3,3 % (Institut National de la Statistique, 2003). La crise militaro-politique de 2002 que connu la Côte d'Ivoire, a eu des répercussions significatives sur l'ensemble des villes en Côte d'Ivoire, à travers un déplacement massif de populations des régions occupées par la rébellion vers les autres régions du pays, notamment le district actuel d'Abidjan. Ainsi, on assista à une pression foncière au sein du district d'Abidjan, créant une occupation de lieu impropre à l'habitat. Avec la politique de l'initiative privée actuelle, il s'en est suivi, une occupation des espaces publics pour la pratique du commerce. Avec un manque d'activité et une population abondante au sein du district d'Abidjan, les autorités étatiques et municipales adoptent une politique

de « laisser faire », même s'il y a eu par moment des phases de déguerpissement des commerçants occupants ces sites litigieux. En 1990, Abidjan avait une population estimée à 2 092 184 habitants et en 2000, cette population abidjanaise a augmenté à 2 877 948 habitants. Actuellement, selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat, la population abidjanaise est de l'ordre de 4 707 404 habitants (INS, RGPH, 2014). Il existe encore plusieurs espaces à aménager dans tout le périmètre du district d'Abidjan. Nous pensons donc que cette absence des autorités témoigne des difficultés de la maîtrise et de la gestion du domaine urbain. Au niveau des différentes maires, la tâche incombe au gouverneur du district d'Abidjan qui doit jouer sa partition. Les complicités des autorités locales qui laissent faire, avec leur silence coupable, font partie de même des facteurs qui favorisent le développement des activités de la rue, un facteur important du développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Le phénomène contemporain qui prévaut dans les pays qui sont appelés sous-développés, la crise de l'emploi de toutes les couches sociales et autres situations notamment en Abidjan, et la volonté de tout un chacun de pouvoir gagner le minimum à la survie encourage l'auto emploi dans tous les secteurs d'activités, même dans le commerce où avec un petit étalage dans un endroit de la rue, on y exerce ses activités génératrices de revenus.

## **2. Classe d'âge de la population pratiquant le commerce**

Tableau 5 : catégorie sociale des enquêtés

Ages	Nombres de commerçants	Pourcentage (%)
Adolescence	25	10
Jeunesse	98	39
Adulte	127	51
Vieillesse	0	0
Total	250	100

Source : les données de l'enquête

Nous avons obtenu parmi nos enquêtés 10 % d'adolescents qui se sont adonnés au petit commerce sur les espaces impropres aux activités commerciales. En revanche, il y a 39 % de jeunes qui ont pratiqué le commerce sur la voirie, les rues ou les trottoirs. Ensuite il y a les adultes qui ont le fort taux de l'échantillon avec 51 %. C'est dire que les adultes ont plus pratiqué des activités économiques sur les espaces publics.

Avec ce fort taux d'adultes, nous pouvons dire que les personnes exerçant l'activité commerciale sur les espaces publics sont conscientes de leurs pratiques.

Nous pouvons dire que les personnes besognant sur la voirie, dans les rues et même sur les trottoirs avaient un âge varié. On pouvait compter les adolescents, des jeunes et des adultes. La proportion des adultes qui est de 51 % traduit une forte représentativité des adultes dans la pratique du petit commerce. Nous expliquons cette forte représentativité des adultes par le fait que les jeunes fréquentes encore les écoles supérieures ou les universités. En revanche, c'est 39 % de jeunes sont certains qui ont terminé les études ou leur année universitaire et qui sont en quête d'emploi, soit qui ont arrêté les études ou ont carrément décidé d'arrêter de fréquenter les écoles professionnelles ou les Universités pour

se lancer dans la vie active afin d'avoir une ressource financière. Il y a aussi certains, qui par manque de moyens financiers pour poursuivre les études ont décidé de pratiquer les commerces de la voirie, des rues ou des trottoirs dans un dessein d'avoir de l'argent et continuer leurs études. De manière générale tous ne pratiquent le commerce de la rue et des trottoirs par une simple volonté mais par une nécessité ou par une contrainte.

Cependant tous ceux qui arpentent les trottoirs et les rues ne sont pas des commerçants même si eux tous ont le même objectif à savoir gagner de l'argent, ou pour subvenir à leur besoin. Parmi toutes ces personnes, nous avons les tenanciers de bar et de café, les mécaniciens, les ateliers de coiffure et de couture ainsi que les artisans.

### **3. L'ethnicisation des acteurs sociaux**

Tableau 6 : ethnicisation des acteurs sociaux

Nationalité	Nombres de commerçants	Pourcentage (%)
Ivoirienne	86	34
Africaine	162	65
Européenne	0	0
Libanaise	0	0
Chinoise	2	1
Total	250	100

Source : les données de l'enquête

A l'analyse du tableau 6, 34 % des commerçants ont été de nationalité ivoirienne. Contre 65 % des commerçants ont été de nationalité africaine et enfin, on a compté 1 % des commerçants de nationalité chinoise. Parmi les enquêtés de nationalité ivoirienne, nous pouvions noter un nombre remarquable

de ressortissants du nord. Ce sont des peuples qualifiés de commerçants. Au nombre de ceux-ci, nous comptons certains peuples de l'ouest de la Côte d'Ivoire, de l'est et du sud même s'ils étaient en nombre réduit.

En ce qui concerne les peuples africains, nous avons tous les peuples de la sous-région notamment les béninois, les ghanéens, les guinéens, les maliens, les nigériens, les nigériens, les sénégalais et les togolais.

Le fait marquant est ce 1 % de chinois qui participe à l'activité commerciale aux abords des rues et espaces publics. En effet par leur culture, les chinois sont un peuple qui s'adapte à la manière de faire du peuple hôte. Nous pensons que c'est de cette influence qu'ils ont décidé de pratiquer le commerce aux espaces publics en Côte d'Ivoire.

De nos analyses, nous avons les occupants des espaces publics qui viennent d'horizons divers. Ces occupants sont principalement les peuples de la sous-région. Ces groupes se comportaient de la même manière dans presque toutes les zones urbaines de la Côte d'Ivoire. Nous retrouvions les ressortissants nigériens dans le petit commerce avec des marchandises qu'ils promenaient. De même, les maliens sont reconnus pour cette pratique. Quant au peuple sénégalais, ils sont reconnus particulièrement pour la pratique de la restauration, la couture, la bijouterie et la vente des statuettes ou objets d'art et les béninois et nigériens, ils sont reconnus dans la coiffure et celui de vulcanisateur. Il y a également des nigériens dans la vente de friperie de tous ordres.

#### **4. Les femmes dans les principales activités économiques**

Lorsque l'on fait l'examen de tous ceux qui ont exercé sur les espaces publics, la voirie, les rues et les trottoirs, les femmes sont unanimement les plus nombreuses, seulement il y a des différences notoires suivant les secteurs

d'activités. Le commerce qualifié d'informel ou le petit commerce est une activité qui ne demande pas une véritable qualification professionnelle pour pouvoir l'exercer. Il est donc plus facile pour les femmes de le pratiquer. Ainsi nombreuses sont celles qui ont comme métier, l'activité commerciale.

Ce n'est pas prétendre que les hommes ne sont pas impliqués dans le commerce de rues ou sur le trottoir. Mais, nous avons rencontré dans des appareils. Les hommes interviennent particulièrement dans la vente d'articles ménagers et d'électroménagers, de bicyclettes et de motocyclettes qui étaient disposés sur le trottoir. Il y a eu aussi des pièces détachées pour voitures et motos. Toutefois nous devons savoir que la vente aux abords des rues et trottoirs était fortement dominée par la femme avec cependant des variantes selon les secteurs d'activité. Les femmes sont les plus nombreuses autour des marchés. Nous les retrouvons également dans la vente de la nourriture. Le nombre de femmes dans la restauration de rue a nettement augmenté. Ce secteur d'activité a pris de l'ampleur avec l'étalement urbain. Elles étaient plusieurs dans la restauration de rue associées de jeunes filles et fillettes déscolarisées ou venues du village pour les aider dans leurs tâches respectives. Celles-ci constituaient la main d'œuvre pour ces différents restaurants. Notons que la principale raison expliquant un nombre important de femme dans les activités commerciales est leur faible niveau scolaire voire le taux élevé d'analphabétisme au niveau de la gent féminine (Banque Mondiale, 1996).

##### **5. Le déroulement d'autres activités aux espaces publics**

Les espaces publics, la voirie, les rues et trottoirs n'étaient occupés seulement pas le commerce ou le petit commerce et l'artisanat. Mais, il y a aussi l'occupation de ces espaces par la religion musulmane. Il y a eu la prière musulmane tous les vendredis aux espaces publics les plus proches, aux bords

des rues où tous les musulmans qui n'ont pas pu accéder à la mosquée, s'y rendaient pour effectuer leur prière. C'est un moment où toute activité commerciale est arrêtée par tous ceux qui se réclament musulmans.

Nous pouvions ajouter en plus l'occupation des trottoirs par des camions abandonnés ou stationnés depuis plusieurs jours empêchant le passage. A cela, nous parlions également de l'occupation des rues et des trottoirs par des matériaux définitifs, par des bâches lors des manifestations festives. Comme aussi, l'occupation du trottoir par la fabrication et le stockage de matériaux de construction dans le domaine public lors des travaux de construction et l'abandon de véhicules et autres engins dans les espaces publics. En plus de ces différentes pratiques, il y a un fait que nous rencontrons dans le périmètre du district d'Abidjan notamment la construction d'ouvrages d'assainissement privés et publics dans l'emprise de la voie et la transformation des trottoirs en parkings. Ces occupations illégales des espaces publics citées ont de nombreuses conséquences à savoir l'obstruction du passage pour piétons et véhicules, provoquant des accidents et la dégradation du bien public. De plus, la dégradation du bien public et une forte exposition aux pollutions de toutes sortes. Le risque d'incendie et la réduction de la visibilité dans le district d'Abidjan.

D'une manière générale, il y a un phénomène que l'on rencontre dans les villes subsahariennes, les librairies par terre. C'est un secteur d'activité qui regroupe à la fois les hommes, les femmes et les jeunes filles. Ce sont en effet des livres que des vendeurs exposent à même le sol ou sur des grands sachets plastiques. On y trouve également des fournitures scolaires et la papeterie. Ce secteur est beaucoup prisé à la rentrée scolaire et universitaire et même sur tout le long de l'année. C'est un ensemble de personnes comprenant des hommes, des femmes et les jeunes filles devenant périodiquement des libraires par terre.

En sommes, de nombreuses activités socioéconomiques et culturelles que sont le commerce, l'artisanat, la religion se pratiquent dans la rue et sur les trottoirs laissant les lieux précis et organisés pour ces rencontres. Il y a eu certes des interventions pour organiser ces différentes activités mais le constat est le même. Malgré tous ces actes, le paysage laisse entrevoir une complicité des autorités du district et des mairies. De cette variété de services offerts et des différents acteurs, nous nous rendons compte que toutes les catégories sociales sont impliquées et sollicitent les espaces publics, la voirie, les rues et les trottoirs d'une manière ou d'une autre.

## **6. Le rôle des espaces publics de la voirie des rues et des trottoirs**

Des espaces réservés à la circulation des piétons, par moment des voitures ou des espaces aménagés pour cette tranquillité de l'esprit, ils sont destinés pour les populations. En ce qui les concerne, ces espaces destinés à la circulation, les aident grandement dans l'exercice de leurs différentes activités, leur permettant à cet effet d'avoir une source de revenus. Il procure à ceux-ci l'élément indispensable dont les occupants ont besoin pour leur survie.

Les occupants se reconnaissent fort dépendants des rues et trottoirs qui longent les grandes artères du district. Ils savent d'une manière ou d'une autre que les espaces publics et les rues sont connus non pas comme des points de vente mais comme des lieux ayant des rôles bien précis et définis. Tous ces commerçants savent très bien qu'ils ne doivent occuper ces lieux destinés à des usages autres que le commerce. Malgré ces dangers qu'ils encourrent en occupant ces lieux, ils sont sous informés et donc incapables de voir les risques liés à l'occupation de ces lieux et d'avoir des opportunités contribuant à leur épanouissement. Un constat qui est fait est la pauvreté de ces occupants des lieux

## **7. Gains obtenu du commerce dans les espaces publics**

### **7.1. Satisfaction des occupants des espaces publics, de la voirie, des rues et trottoirs**

Tableau 7 : répartition des enquêtés par rapport à la satisfaction des activités exercées.

Satisfaction	Nombre de commerçants	Pourcentage (%)
Oui	183	73
Non	60	24
Sans réponse	7	3
Total	250	100

Source : les données de l'enquête

A travers ce tableau, nous percevons le niveau de satisfaction des enquêtés selon les activités qu'ils exercent sur la voirie, les trottoirs et même les rues. L'analyse faite par le tableau, nous présente un aperçu de la manière dont les enquêtés vivent de leur métier de commerce. L'examen des données disponibles montre que 73 % des enquêtés sont satisfaits de l'activité qu'ils mènent actuellement aux abords des rues et trottoirs. C'est de ces activités qu'ils arrivent à se nourrir partant à nourrir leurs familles respectives. En revanche, 24 % ne sont satisfaits de ce commerce pratiqué sur les espaces publics. Ils peuvent même affirmer qu'ils ne vivent pas totalement de l'activité pratiquée sur les espaces publics. Par contre 3 % des enquêtés ne peuvent se prononcer sur leur situation actuelle et ceux-ci ne savent si ils sont satisfaits ou pas. Même si ce pourcentage est insignifiant, il n'est pas à négliger.

De ce fait, nous disons que nous avons principalement deux catégories de personnes. D'une part ceux qui sont satisfaits à la fois de leur métier et du revenu qu'ils perçoivent ; d'autre part ceux qui ne sont pas satisfaits du travail

qu'ils font actuellement et du gain qu'ils obtiennent à la fin de leur travail. Ainsi certains enquêtés dépendent entièrement de ces activités pratiquées dans les rues, les trottoirs et autres lieux impropres aux activités commerciales.

Qualifiés souvent d'espaces publics, la voirie, les rues et les trottoirs sont des espaces purement réservés aux voitures ou à la circulation des piétons. Cependant, ils sont utilisés par d'autres personnes avec l'évolution grandissante de la population. Ces espaces sont pour des personnes qui n'ont aucune activité un moyen de s'adonner au commerce. En fait, ces espaces sont pour ceux-ci une manière de se débrouiller comme nous le disons dans le langage populaire. Pour toutes ces personnes qui utilisent ces rues, elles se débrouillent en attendant une meilleure situation pour quitter ces endroits inappropriés pour le commerce ou inadéquats pour faire une très bonne recette journalière. C'est dans ce débrouillardise que les 24 % des enquêtés se contentent du peu qu'ils gagnent sans pour autant être satisfaits. En un mot, les trottoirs et les rues font vivre et réduisent conséquemment le taux de chômage.

Toutefois, les revenus qu'ils en tirent ne permettent pas à tous ces commerçants de pourvoir à tous leurs besoins et de pourvoir à l'entretien de leur famille. Ainsi pour améliorer leurs revenus, ces commerçants usent de d'autres activités économiques leur permettant d'avoir un revenu supérieur à celui qu'ils ont aux abords des rues et trottoirs.

## **8. Légalité ou illégalité de l'occupation de l'espace public**

Toute occupation de la voirie, des rues et des trottoirs pour des activités commerciales et autres activités est un acte contre le droit car il est défendu d'occuper les espaces publics. Cet acte peut être qualifié de violation de l'espace

public. Ce phénomène est très important. En même temps qu'il est condamné, la municipalité donne des taxes aux occupants des différents lieux. De même, certains font des démarches auprès des autorités pour l'occupation de ces espaces. Contrairement, ces autorités municipales organisent ou opèrent parfois avec l'appui des forces de l'ordre, des opérations de déguerpissement.

## **9. Sensibilisation des occupants**

Dans le district d'Abidjan, il y a eu des opérations de déguerpissement mais peu après les occupants de ces lieux sont revenus. Ce cas n'est pas nouveau car les commerçants y reviennent toujours. Actuellement, il y a 28 % des enquêtés qui attendent la proposition des autorités. Mais aucun d'eux n'a mentionné une interdiction à l'utilisation des trottoirs comme pratique de l'activité commerciale. Et même, 17 % des enquêtés ont demandé une sensibilisation pour que ces espaces ne soient occupés. En effet, pour ces commerçants les autorités doivent plutôt procéder par une sensibilisation que de détruire car tous ceux qui pratiquent cette activité ne pourront arriver à subvenir à leur besoin. Avec ce moment d'initiative privée, la recherche des voies et moyens de sortir de cette pauvreté que vit une catégorie de la population. Il est important de diversifier les activités et les sources de revenus, et d'assurer un lendemain meilleur à sa progéniture. Pour ce fait, l'activité prône sur l'environnement. Certes, les occupants des espaces publics ne se livrent délibérément à l'occupation des trottoirs. Mais, c'est juste pour des raisons d'infrastructures manquant dans le district d'Abidjan.

#### IV. CONCLUSION

Le district d'Abidjan reconnu comme le moteur de développement est confronté aux problèmes fonciers. Les activités commerciales ont occupé la fonction et l'usage des espaces publics notamment les rues et trottoirs facilitant le passage pour piétons. Nous assistons à l'occupation illégale et anarchique de l'espace public en général et en particulier les trottoirs et bordures de routes dans le district d'Abidjan. La prolifération des petits commerces en dehors de toute planification du développement urbain est une réalité au sein de l'agglomération abidjanaise. Le trottoir est devenu pour plusieurs commerçants, le principal lieu de l'exercice de leur activité. Toutefois, malgré le problème que cela pose, il est un moyen de réduire le chômage et la pauvreté.

Cependant, vu les conséquences néfastes que ce type de commerce exerce sur les piétons et les habitants des lieux, les autorités y compris la municipalité doivent trouver une situation durable. Certes, la façon autoritaire qu'est le modèle répressif n'est pas la solution. En outre, l'occupation illégale des espaces réservés est une véritable lutte pour les acteurs de ce secteur.

Notre étude a mis en exergue la contribution du secteur à la vie de la population. Les uns vivent totalement que du petit commerce et les autres ne pratiquent qu'en partie cette activité dans le but d'épargner pour assurer un lendemain meilleur.

Il convient de dépasser les intérêts personnels de toute population empreints d'hégémonie, de domination économique et sociale pour agir de façon solidaire pour construire un modèle urbain où tout serait planifié, organisé et mieux géré le foncier.

## V. BIBLIOGRAPHIE

Bamba N et al, (1992). « Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire. In GIDIS-CI, Actes de la table ronde, *Crises et ajustements en Côte d'ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, Bingerville (Côte d'Ivoire), 30 novembre, 1 – 2 décembre, Abidjan : ORSTOM.

Chauveau, J-P., 2000, - La question foncière en Côte d'Ivoire et le coup d'Etat ou : comment remettre à zéro le compteur de l'histoire, iied, 32 p.

Couret D, (1997). Territoires urbains et espace public à Abidjan : quand gestion urbaine et revendications citadines composent.... In : Contamin Bernard (ed.), Memel-Fotê H. (ed.) *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*. Paris : Karthala;Orstom, p. 429-458.

Gauthier B. (2009). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 780 p.

Kouamé G. (2006). *Du conflit intra-familial au conflit inter-ethnique autour des transferts foncières*. Colloque international « les frontières de la question foncière – At the frontier on land issues, Montpellier.

Lachaud, J.-P. (1988), *Le secteur informel urbain et le marché du travail en Afrique au Sud du Sahara*, Genève, Institut international d'études sociales.

Lautier, B. (1994), *L'économie informelle dans le tiers-monde*, Paris, Édition la Découverte.

Le Bris E., Giannitrani H. (1991), *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne*, Paris, Editions de l'ORSTOM.

Leadafricaines, Réseau régional pour l'étude et la promotion du leadership féminin (2012). « Egalité hommes-femmes, protection et promotion des droits et

de l'émancipation sociale et économique des femmes ». CARE-UNION EUROPEENNE.

Leimdofer F. (1999), « Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan ». Dans *Politique Africaine*, n°74. Juin. CNRS, Laboratoire « printemps », Université de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Stébe J-M Marchal H., (2007), *La sociologie urbaine*, PUF, Paris.

Steiner P. (2005), « Le processus de socialisation » in *La sociologie de Durkheim*, Paris.